

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social		
	Trois mois.	Six mois.	Un an.			Un an.	Un an.	Assemblée nationale	Sénat		Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063.13, Paris												
Métropole et Outre-mer	18 F	35 F	65 F	40 F	9 F	22 F	16 F	30 F	30 F	8 F		
Etranger.	27 F	53 F	100 F	55 F	12 F	40 F	24 F	40 F	40 F	12 F		

L'édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15^e). — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format In-8° carré.

En vente :

AGRICULTURE

Orientation agricole. Enseignement et formation professionnelle. Assurances maladie, invalidité, maternité, accidents. Dévolution successorale. Garantie contre les calamités.

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition, mise à jour au 1^{er} octobre 1968, de la brochure n° 1166, qui réunit l'ensemble des textes pris en application de la loi n° 80-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole.

Cette brochure comprend deux tomes :

TOME I. — Orientation agricole.

- Aménagement foncier, remembrement (textes généraux, S. A. F. E. R., aménagement des structures agricoles, cumuls et réunions d'exploitations, semis et plantations forestières) ;
- Mise en valeur du sol (zones spéciales d'action rurale, terres incultes récupérables, rénovation rurale) ;
- Développement agricole ;
- Eaux d'irrigation ;
- Parcs nationaux ;
- Production, commercialisation, marchés ;
- Groupements agricoles.

TOME II

Enseignement et formation professionnelle. Assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants et de leur famille. Assurance accidents et maladies professionnelles. Dévolution successorale des fonds agricoles. Garantie contre les calamités.

Cette brochure est mise en vente au prix de 25 F ou expédiée sans frais sur commande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris (15^e).

(Règlement par mandat-poste ou chèque bancaire établi au nom de la Direction des Journaux officiels ou par chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret portant radiation des cadres (administrateurs civils) (p. 10459).

Arrêté du 31 octobre 1968 portant création de commissions administratives paritaires (secrétariat général de la défense nationale) (p. 10459).

INFORMATION

Décret portant admission à la retraite (Office de radiodiffusion-télévision française) (p. 10459).

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du 20 octobre 1968 fixant les prix plafonds de construction applicables à certains établissements :

Crèches, pouponnières, garderies et jardins d'enfants, haltes-garderies (p. 10459).

Ecoles d'infirmières (p. 10460).

Etablissements pour infirmes moteurs cérébraux (p. 10460).

Foyers de l'enfance (p. 10460).

Instituts médico-pédagogiques et instituts médico-professionnels (p. 10461).

Arrêtés du 29 octobre 1968 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10461).

Arrêté du 30 octobre 1968 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de masseurs-kinésithérapeutes (p. 10461).

28 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. Association des éditeurs pour l'exploitation des droits de reproduction mécanique. But : maintien et développement de l'union et de la solidarité entre ses membres ; gestion des droits de reproduction mécanique de ces derniers. Siège social : 4, place de la Madeleine, Paris (8^e).

29 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des Dames de la Charité, œuvre des pauvres malades de la paroisse de Saint-Pierre du Gros-Cailhou, change son titre, qui devient : Equipe Saint-Vincent, groupe Saint-Pierre du Gros-Cailhou. Siège social : 105, rue Saint-Dominique, Paris (7^e).

29 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des anciens commandos de France transfère son siège social du 19, rue André-Sabatier, Nanterre, au 19, rue Pérignon, Paris (15^e).

29 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. L'association Tradition et Nouvel Art de vivre transfère son siège social du 17, rue Beaujolais, Paris (1^{er}), au 16, rue Grange-Batelière, Paris (9^e).

76 - SEINE-MARITIME

11 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. L'association Radio-Club de Normandie de Rouen transfère son siège social du 11, rue de Trianon Rouen, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 190 bis, rue Beauvoisine, Rouen.

16 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. Union sportive Letang et Remy (U.S.L.R.). But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : Etablissements Letang et Remy, Saint-Pierre-de-Varengville.

17 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. Le Comité de gestion des internats du collège d'enseignement général mixte de Pavilly change son titre, qui devient : Comité de gestion des internats du collège d'enseignement secondaire mixte de Pavilly. Siège social : collège d'enseignement secondaire, Pavilly.

23 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'association Havre Badminton-Club change son titre, qui devient : Havre Tennis-Club et transfère son siège social du 2, chaussée Thiers, au Havre, au chemin du fort de Sainte-Adresse, Havre-Sanvic.

25 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association des conducteurs automobiles (A.C.A.) transfère son siège social du 28, rue Casimir-Delavigne, Le Havre, au 105, boulevard de Strasbourg, Le Havre.

28 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Football-Club de Beaulieu. But : exercer les jeunes gens aux sports, les rendre plus forts et les accoutumer à ses disciplines. Siège social : café-bar Le Beaulieu, place Guy-de-Maupassant, Harfleur.

29 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Conseil de parents d'élèves du C.E.S. de Saint-Romain-de-Colbosc. But : propager et défendre l'idéal laïque, assurer une liaison permanente entre la direction de l'établissement scolaire, les professeurs et les parents d'élèves, permettre à ces derniers de se concerter sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels de leurs enfants. Siège social : C.E.S., route de la Gare, Saint-Romain-de-Colbosc.

77 - SEINE-ET-MARNE

22 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. Comité des jeunes de Soisy-Bouy. But : association sportive et culturelle et création de bals. Siège social : mairie de Soisy-Bouy.

78 - YVELINES

12 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Association des Hommes-Grenouilles de Conflans-Sainte-Honorine. But : pratique de ce sport, formation d'élèves et participation aux manifestations locales. Siège social : 23, rue Victor-Hugo, Conflans-Sainte-Honorine.

15 octobre 1968. Déclaration à la préfecture des Yvelines. Le Comité haute paroisse change son titre qui devient Versailles paroisse et transfère son siège social du 90, rue de la Paroisse, Versailles, au 55, rue de la Paroisse, Versailles.

79 - DEUX-SÈVRES

23 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Section de gymnastique féminine de Parthenay. But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : aux baraquements, La Croix d'Alpin, Parthenay.

80 - SOMME

14 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de la Somme. Comité d'expansion économique et sociale de Doullens et de son canton. But : promouvoir toutes études et actions propres à faciliter la mise en valeur de la ville de Doullens et de son canton sur le plan économique, social et culturel. Siège social : 87, rue du Bourg, Doullens.

82 - TARN-ET-GARONNE

16 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. L'association Pétaque des Halles transfère son siège social du 4, rue de la Résistance, Montauban, au 2, rue de la Résistance, Montauban.

18 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. Assemblée de Dieu de Moissac. But : assurer la célébration du culte évangélique. Siège social : 6, place Sainte-Blanche, Moissac.

22 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Association communale de chasse agréée de Labastide-de-Penne. But : répression du braconnage ; éducation cynégétique de ses membres ; assurer une meilleure organisation technique de la chasse. Siège social : mairie de Labastide-de-Penne.

83 - VAR

19 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Association Vie naturelle. But : éducation sanitaire, sociale et familiale, défense de la santé physique et morale. Siège social : 30, rue de la République, Toulon.

21 octobre 1968. Déclaration à la préfecture du Var. Entente bouliste dracénoise. But : pratique du sport bouliste (pétaque et jeu provençal). Siège social : civette du Dragon, 3, rue du Dragon, Draguignan.

23 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Amicale de l'école des beaux-arts Grandjean. Dissolution de l'association. Siège social : école des beaux-arts, avenue Foch, Toulon.

29 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Association pour la protection des sites et du littoral du Brusc. But : défense du littoral maritime, de la rade du Brusc et ses environs et de tous ses sites naturels. Siège social : chemin de la Gardiole, Le Brusc.

84 - VAUCLUSE

24 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. Société amicale des sapeurs-pompiers de Pertuis. But : subvenir aux frais des fêtes et concours afin de perfectionner l'instruction du corps. Siège social : 24, place Saint-Pierre, Pertuis.

24 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. Foyer du lycée Ismaël-Dauphin. But : développement de la culture. Siège social : foyer du lycée Ismaël-Dauphin, rue Pierre-Fabre, Cavailon.

26 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Association départementale de Vaucluse des adhérents du groupement des campeurs universitaires de France. But : pratique et développement du camping et des activités de plein air ; organisation d'excursions à caractère touristique et culturel. Siège social : 4, rue Séverine, Avignon.

85 - VENDÉE

10 octobre 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Mouvement de défense des exploitations familiales de Vendée. But : défense des intérêts matériels et moraux des exploitants agricoles familiaux. Siège social : chez M. Louis Cotron, les Quatre-Chemins, Sainte-Gemme-la-Plaine.

92 - HAUTS-DE-SEINE

10 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. Sainte-Marie Sports. But : organiser et contrôler la pratique des sports. Siège social : 69, rue Auguste-Mounié, Antony.

28 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. Association pour la défense du latin. But : défense et sauvegarde du latin dans l'enseignement, et en particulier du programme des classes de sixième et cinquième. Siège social : 9, avenue du Bac, Asnières.

94 - VAL-DE-MARNE

10 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. Association des jeunes pour l'exploitation des chemins de fer touristiques et d'attraction (A.J.E.C.T.A.). But : exploitation d'une ligne de chemins de fer conservée et préservée à cet effet ou bien construite spécialement pour cela. Siège social : 145, rue du Maréchal-Foch, Créteil.

28 octobre 1968. Déclaration à la préfecture de police. Club des Majorettes Alfortvillaises. But : philanthropique, fêtes et concours, cavalcades et défilés folkloriques. Siège social : 10, allée du Douanier-Rousseau, Alfortville.

- NOUS Sous-Préfet de l'arrondissement de
PROVINS,
- VU l'article 5 de la loi du 1er juillet
1901 sur les associations,
- VU le décret en date du 16 août 1901
portant règlement d'administration
publique pour l'exécution de cette loi

DONNONS RECEPISSE à Monsieur Jacques VIERNE,
Président de "l'Association de Jeunes pour l'exploit-
tation de chemins de fer touristiques et d'attraction",
de sa déclaration en date du ¹⁰ janvier 1977,
relative :

- aux modifications de l'objet,
- au changement de titre qui sera dorénavant :
"l'Association de Jeunes pour l'entretien et la conser-
vation des trains d'autrefois".

Assemblée Générale du 18 décembre 1976

PROVINS, le 18 février 1977

Le Sous-Préfet,
P. le Sous-Préfet et par Délégation
Le Secrétaire en Chef,

ELIAN ROMEZIN